



République Française

Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

2022/ST/AD /VB/220

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N° 06/2022 – AMENAGEMENT D’UNE
PLAINE DE JEUX, RUE PAUL ELUARD**

Nolwenn LE BOUTER, maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice,

Considérant l'avis de la commission MAPA en date du mardi 6 septembre 2022,

Considérant le rapport de présentation des offres établi le 6 septembre 2022,

Considérant que l'offre de la société **WIAME VRD** est la mieux-disante pour le lot 1 – création de plateformes, d'allées, du génie civil pour le réseau d'éclairage public,

Considérant que l'offre de la société **S.F.E.V.** est la mieux-disante pour le lot 2 – fourniture et pose du city-stade, d'un ensemble de jeux pour les enfants âgés de 2 à 12 ans et pour le lot 3 : fourniture et pose de mobiliers urbains et de tables de jeux,

DECIDE

Article 1 :

Le marché n° 06/2022 – lot 1 (création de plateformes, d'allées, du génie civil pour le réseau d'éclairage public) est attribué à la société WIAME V.R.D., Siret n°342 645 504 00016.

Article 2 :

Le marché n° 06/2022 – lot 2 (fourniture et pose du city-stade, d'un ensemble de jeux pour les enfants âgés de 2 à 12 ans) et lot 3 (fourniture et pose de mobiliers urbains et de tables de jeux) est attribué à la société S.F.E.V., Siret n°320 636 178 00073.

Article 3 :

Le marché est accepté pour les montants suivants :

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20221005-2022-ST-220-AR
Date de télétransmission : 05/10/2022
Date de réception préfecture : 05/10/2022

-WIAME VRD : Lot 1 + option-cr ation de plateformes, d'all es, du g nie civil pour le r seau d' clairage public avec plus-value pour la fourniture et pose d' rober vert pour un montant de 102 488,64   HT (cent deux mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quatre centimes hors taxes) ;

-S.F.E.V : Lot 2-fourniture et pose du city-stade, d'un ensemble de jeux pour les enfants  g s de 2   12 ans pour un montant de 58 853,65   HT (cinquante-huit mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-cinq centimes hors taxes) ;

-S.F.E.V : Lot 3-fourniture et pose de mobiliers urbains et de tables de jeux pour un montant de 10 904,45   HT (dix mille neuf cent quatre euros et quarante-cinq centimes hors taxes).

Article 4 :

Madame le maire est autoris e   conclure le march  n  06/2022 et   signer toutes pi ces s'y rapportant.

Article 5 :

La d pense est inscrite au budget d'investissement de l'exercice 2022.

Article 6 :

Le Maire certifie sous sa responsabilit  le caract re ex cutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un d lai de deux mois aupr s du tribunal administratif de Melun dans le respect du d lai de deux mois   compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.
La juridiction administrative comp tente peut  galement  tre saisie par l'application T l recours citoyens accessible   partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 :

Madame la directrice du secr tariat g n ral et des projets strat giques est charg e de l'ex cution de la pr sente d cision du maire, publi e sur le site internet de la ville pour une dur e de 3 mois,   compter de la signature de ladite d cision.

Copie de cet acte sera transmise   :

- Madame la sous-pr f te de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Monsieur le responsable des services techniques,
- Madame le receveur municipal,
- Les titulaires du march .

Fait   Nangis, le 03 10/2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifi  ex cutoire compte tenu de sa t l transmission en sous-pr fecture

Le 05 OCT. 2022

Et de la transmission ou notification et publication

Le 05 OCT. 2022

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Accus  de r ception en pr fecture
077-217703271-20221005-2022-ST-220-AR
Date de t l transmission : 05/10/2022
Date de r ception pr fecture : 05/10/2022